



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 novembre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Pierre Lanthier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-851

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 24, 31 OCTOBRE ET 7 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 24, 31 octobre et 7 novembre 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-852

SOUMISSION 2018 SP 216 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION PÉRIODIQUE DE STRUCTURES - 2019 À 2021 - SERVICES DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 9160, boulevard Leduc, bureau 210, Gatineau, Québec, J4Y 0E3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'inspection périodique de structures sur le territoire de la ville de Gatineau de 2019 à 2021, pour un montant approximatif de 150 143,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 septembre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-502-18393	137 101,41 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs -19-3002 – Honoraires professionnels - Inspection périodique de structures
04-13493	6 529,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 513,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-853

**SOUSSION 2018 SP 085 - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET
RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour les études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour des projets d'infrastructures pour les travaux projetés dans le cadre du Programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019-2020, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 287 023,59 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 octobre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à déposer et signer toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière pour les travaux se rapportant aux projets de ce mandat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-002-18394	51 872,13 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3057 - Honoraires professionnels – Rue Christophe-Colomb
18-18010-003-18395	16 380,67 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3063 - Honoraires professionnels – Patrimoine - Rue Valencia
18-18010-004-18396	51 872,13 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3064 - Honoraires professionnels - Impasses Aylmer
18-18010-014-18397	35 491,46 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3050 - Honoraires professionnels – Bouclage d'aqueduc - Boulevard des Grives
18-18010-015-18398	76 443,16 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3051 - Honoraires professionnels – Bouclage d'aqueduc - Boulevard Gréber
06-30828-117-18399	10 920,45 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - 16-3093 - Honoraires professionnels – Remplacement d'une VRP – Rue Filiatreault
06-30828-115-18400	19 110,78 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - 16-3095 - Honoraires professionnels - Remplacement d'une VRP – Boulevard des Hautes-Plaines
04-13493	12 482,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 450,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-854

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES À GATINEAU EN 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit déposer une demande de certificat d'autorisation concernant l'épandage de biopesticides dans le cadre du Programme de contrôle biologique des moustiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite étudier la possibilité d'étendre le Programme de contrôle biologique des moustiques à l'ensemble de son territoire en 2020;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation, dans le cadre de cette demande uniquement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer et à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le Programme de contrôle biologique des moustiques à Gatineau en 2019 et en 2020.

Adoptée

CE-2018-855

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 3 115 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU – KING SOLOMON LODGE NO 69 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit débiter, à l'automne et l'hiver 2018, des travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel sur le chemin d'Aylmer et qu'elle doit acquérir une parcelle de terrain du 767, chemin d'Aylmer, soit une partie du lot 3 115 919 du cadastre du Québec, d'une superficie de 141,9 m²;

CONSIDÉRANT QUE la corporation King Solomon Lodge no 69, propriétaire du lot 3 115 919 du cadastre du Québec, consent à céder à la Ville de Gatineau, la parcelle de terrain requise pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une partie du lot 3 115 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 141,9 m² au montant de 25 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la promesse de vente et acquiert de la corporation King Solomon Lodge no 69, une partie du lot 3 115 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 141,9 m² du montant de 25 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 30 octobre 2018;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-302-18391	8 391,16 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - 18-3032 – Acquisition – Rue Paul-Verlaine
06-30762-043-18392	18 380,65 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier - 16-4008 - Acquisition - Terrain
04-13493	1 275,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 271,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-856

SOUMISSION 2018 SP 143 - COLLECTE ET DISPOSITION DE MATIÈRES DANGEREUSES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc., 2630, boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4V2, pour la collecte et disposition de matières dangereuses, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 96 867,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-444 – Général – Ateliers mécaniques – Transport – Enfouissement, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-857

SOUSSION 2018 SP 220 - SERVICE DE FOURNITURE ET DE GESTION D'UN PROGRAMME DE VÊTEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES – DIVERS SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Logistik Unicorp inc., 820, chemin du Grand-Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2Z 0A6, pour le service de fourniture et de gestion d'un programme de vêtement et d'équipement connexes, pour un montant approximatif pour trois ans de 3 654 876,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le contrat sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle de deux ans.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2019 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, en fonction des disponibilités budgétaires, à savoir :

POSTE	DESCRIPTION
02-30115-651	Services techniques - Vêtements et accessoires
02-41110-651	Environnement - Vêtements et accessoires
02-21600-651	Sécurité publique – Soutien organisationnel
02-13310-651	Finances - Vêtements et accessoires
02-71168-651	Loisirs - Centre sportif - Vêtements et accessoires
02-71301-651	Loisirs – Natation - Vêtements et accessoires
02-71314-651	Loisirs - Centre Lucien-Houle - Vêtements et accessoires
02-71315-651	Loisirs - Centre Paul Pelletier - Vêtements et accessoires
02-21100-649	Autres pièces et accessoires
02-21100-651	Vêtements et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-858

SOUSSION 2018 SP 134 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2019-2020 - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville de Gatineau.

Le contrat sera en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

De plus, la Division de l'approvisionnement est autorisée à mettre à jour, lorsque requis, cette liste.

Les fonds à cette fin seront pris aux divers postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2019 et 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-859

MANDAT 2018 SP 286 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE DE CARBURANTS EN VRAC - CONTRAT DE DEUX ANS PLUS UNE OPTION DE RENOUELEMENT D'UNE PÉRIODE MAXIMALE D'UNE ANNÉE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'Union des municipalités du Québec le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- accepte un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année qui pourra être octroyée selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- confie à l'Union des municipalités du Québec le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

- s'engage à payer, à l'Union des municipalités du Québec, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'Union des municipalités du Québec :
 - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'Union des municipalités du Québec et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres de l'Union des municipalités du Québec;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2019 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-860

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-28 - 122 311,19 \$ - PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 4 AOÛT 2018, B-29 - 168 285,83 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 25 AOÛT 2018, B-30 - 128 311,02 \$ - PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-28 au montant de 122 311,19 \$ pour la période du 29 juillet 2018 au 4 août 2018, B-29 au montant de 168 285,83 \$ pour la période du 5 au 25 août 2018 et B-30 au montant de 128 311,02 \$ pour la période du 26 août 2018 au 1^{er} septembre 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-861

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-31 - 106 707,98 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 2018, B-32 - 325 032,90 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 22 SEPTEMBRE 2018, B-33 - 265 584,93 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-31 au montant de 106 707,98 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2018, B-32 au montant de 325 032,90 \$ pour la période du 9 au 22 septembre 2018 et B-33 au montant de 265 584,93 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-862

REJET - SOUMISSION 2018 SP 006 - NIVELLEMENT, TERRASSEMENT ET ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 31 juillet 2018, un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage de terrains, de nivellement, de terrassement, d'ensemencement hydraulique et de pose de clôtures principalement dans les secteurs de Gatineau et de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation finale des terrains cédés à la Ville de Gatineau à la suite aux inondations du printemps 2017 n'a pas encore été pleinement définie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 006.

Adoptée

CE-2018-863

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER CAPITAL PROPERTY GUARDIANS INC. À EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN DEHORS DES HEURES PERMISES SUR LA PATINOIRE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE

CONSIDÉRANT QUE Capital Property Guardians inc. a obtenu le contrat pour réaliser les travaux d'entretien de la glace sur la patinoire du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du ruisseau de la Brasserie est ouverte au public;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la glace sur un ruisseau est plus complexe et requiert la mise en œuvre de plus grands moyens que sur les patinoires traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent l'absence de patineurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur et la Ville de Gatineau sont tributaires des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur désire réaliser les travaux lors de la fermeture complète du site en soirée afin de minimiser l'impact sur les usagers de la patinoire du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux seront réalisés en dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Capital Property Guardians inc. à exécuter des travaux d'entretien et d'arrosage de la glace de la patinoire du ruisseau de la Brasserie du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 15 mars 2019, entre 21 h et 7 h, lorsque la température le permet;
- demande à Capital Property Guardians inc. d'aviser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins une journée ouvrable avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2018-864

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER - 30 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2018 – DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale le 1^{er} décembre 2018 entre la marina et les Galeries d'Aylmer dans le cadre des festivités de Noël dans le Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu sur le site du parc Commémoratif les fins de semaine du 30 novembre au 2 décembre et du 7 au 9 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2018-251 du 17 avril 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le Vieux-Aylmer pour les journées suivantes de novembre et décembre 2018, à savoir :

- **Interdiction de la circulation automobile le samedi 1^{er} décembre 2018 (soir du défilé) entre 17 h et 21 h sur :**
 - la rue Principale, entre l'adresse 1 et la rue du Bordeaux;
 - le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Principale et North;
 - la rue LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
 - la rue Front, entre les rues Symmes et Principale;
 - la rue Prince-de-Galles, entre les rues du Patrimoine et Principale.

- **Interdiction de la circulation automobile pour le marché (sauf pour les résidents et détenteurs de permis) les vendredis 30 novembre et 7 décembre 2018 entre 12 h et 22 h sur les rues suivantes :**
 - Broad, entre les rue Principale et Symmes;
 - Symmes, entre les rues Park et Broad.
- **Interdiction de la circulation automobile pour le marché (sauf pour les résidents et détenteurs de permis) les samedis 1^{er} et 8 décembre 2018 entre 9 h et 21 h sur les rues suivantes :**
 - Broad, entre les rue Principale et Symmes;
 - Symmes, entre les rues Park et Broad.
- **Interdiction de la circulation automobile pour le marché (sauf pour les résidents et détenteurs de permis) les dimanches 2 et 9 décembre 2018 entre 9 h et 18 h sur les rues suivantes :**
 - Broad, entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes, entre les rues Park et Broad.
- **Stationnement interdit pour le marché les vendredis 30 novembre et 7 décembre, les samedis 1^{er} et 8 décembre et les dimanches 2 et 9 décembre 2018 (sauf pour les détenteurs de permis) sur un côté des rues suivantes :**
 - Broad (côté impair), entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes (côté pair), entre les rue Park et Broad.
- **Stationnement interdit pour le marché les vendredis 30 novembre et 7 décembre, les samedis 1^{er} et 8 décembre et les dimanches 2 et 9 décembre 2018 sur un côté des rues suivantes :**
 - Broad (côté pair), entre les rues Principale et Symmes;
 - Broad (côté pair), à partir de la rue Symmes sur une distance de 20 mètres;
 - Symmes (côté impair), entre les rues Park et Broad.
- **Stationnement interdit le samedi 1^{er} décembre (soir de défilé) entre 16 h et 21 h sur les deux côtés des rues suivantes :**
 - Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
 - LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan.
- **Stationnement interdit le samedi 1^{er} décembre 2018 (soir de défilé) de 16 h à 21 h sur un des côtés des rues suivantes :**
 - du Couvent (côté impair), entre la rue Front et le chemin Eardley;
 - Patrimoine (côté impair) à partir l'avenue Frank-Robinson sur une distance de 20 m.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans G06-144-01, CRO-17-340, CRO-14-432 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2018-865

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE ET DE SCULPTURES DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE 2019 – 26 DÉCEMBRE 2018 AU 2 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'il faut produire de la neige artificielle pour la fabrication des sculptures au parc Jacques-Cartier Sud, entre le 26 décembre 2018 et le 2 février 2019, dans le cadre des activités de la 41^e édition de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale malgré que celui-ci excède la norme de ce règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, à déroger à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour la production de neige artificielle et de sculptures, 24 heures sur 24, du 26 décembre 2018 au 2 février 2019.

Adoptée

CE-2018-866

RÉCLAMATION DES DÉPENSES - INONDATIONS 2017 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC - PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a vécu des inondations lors de la crue printanière 2017;

CONSIDÉRANT QUE les inondations ont mobilisé les services municipaux pour venir en aide à la population touchée dans plusieurs secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié un arrêté ministériel autorisant des municipalités, dont la Ville de Gatineau, à être admissibles au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme d'aide permet à la Ville de Gatineau de récupérer une partie des dépenses encourues liées aux inondations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à transmettre la réclamation des dépenses finales avec les pièces justificatives selon le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents géré par le ministère de la Sécurité publique du Québec en vue d'obtenir le versement de l'aide découlant du sinistre.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2018-867

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA MAISON UNIES-VERS-FEMMES

CONSIDÉRANT QUE la Maison Unies-Vers-Femmes a demandé d'être exemptée des taxes foncières pour un immeuble situé sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme la Maison Unies-Vers-Femmes, pour un immeuble situé sur le territoire de la ville de Gatineau;
- informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville de Gatineau ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-868

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches numéro 42 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	9 466,02 \$	22 au 26 octobre 2018
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	467 670,24 \$	22 au 26 octobre 2018
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	4 432,61 \$	22 au 26 octobre 2018
Liste des embauches numéro 42	Embauche du personnel temporaire	504 908,92 \$	14 au 20 octobre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-869

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-41 POUR UN MONTANT TOTAL DE 316 082,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 OCTOBRE 2018

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-41 d'un montant de 316 082,29 \$ pour la période du 18 au 24 octobre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-870

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 43

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches numéro 43 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	10 955,92 \$	29 octobre au 2 novembre 2018
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	674 643,76 \$	29 octobre au 2 novembre 2018
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	9 158,36 \$	29 octobre au 2 novembre 2018
Liste des embauches numéro 43	Embauche du personnel temporaire	242 039,37 \$	21 au 27 octobre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-871

SOUMISSION 2018 SP 252 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Riobec Sécurité, 540, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A3, pour la fourniture d'équipement de protection individuelle pour un montant total approximatif pour trois ans de 276 402,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 octobre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 5 décembre 2018 et se terminera le 4 décembre 2021.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2019 à 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-872

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement de l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur, assujéti au mode rétrospectif, doit faire parvenir annuellement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, une attestation indiquant la limite des coûts qu'il supportera pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuaires & Conseillers inc., pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Optimum Actuaires & Conseillers inc., le Service des finances et le Service des ressources humaines recommandent de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire maximum annuel assurable, soit 76 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion professionnelle à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2019.

De plus, la directrice du Service des ressources humaines et le chef de service Santé, sécurité et mieux-être sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentants auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2019.

Adoptée

CE-2018-873

SOUMISSION 2018 SP 073 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SAISON 2018-2019 ET 2019-2020 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des taux par mètre cube pour le transport de la neige, des taux horaires pour le transport en vrac ainsi que la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 30 octobre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2019 et 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-874

SUBVENTION DE 5 000 \$ - LEVÉE DE FONDS - SOUPER-SPECTACLE DE DAN BIGRAS AU PROFIT DE LA FONDATION JELLINEK - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation Jellinek, 25, rue St-François, Gatineau, Québec, J9A 1B1, à titre de subvention pour la levée de fonds lors du souper spectacle de Dan Bigras.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Madame la conseillère Audrey Bureau – District électoral d’Aylmer - Aménagement – Subventions
02-79932-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Chagnon - District électoral de Lucerne - Aménagement – Subventions
02-79933-972	100 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan - District électoral de Deschênes - Aménagement – Subventions
02-79935-972	2 950 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement – Subventions
02-79936-972	100 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron - District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement – Subventions
02-79937-972	500 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias - District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement – Subventions
02-79938-972	100 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier - District électoral de Hull-Wright - Aménagement – Subventions
02-79939-972	50 \$	Madame la conseillère Renée Amyot - District électoral de Limbour - Aménagement – Subventions
02-79940-972	500 \$	Madame la conseillère Nathalie Lemieux - District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions
02-79942-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier - District électoral du carrefour-de-l'hôpital - Aménagement – Subventions
02-79943-972	100 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne - District électoral du Versant - Aménagement – Subventions
02-79944-972	100 \$	Monsieur le conseiller Pierre Lanthier - District électoral de Bellevue - Aménagement – Subventions
02-79947-972	250 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière - District électoral de Masson-Angers - Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-875

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 107325

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 107325 a été embauché le 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.06 v) de la convention collective des cols blancs stipule qu'un employé perd son droit de rappel et son nom est rayé de la liste générale D, s'il est demeuré inactif ou qu'il n'a accepté aucune affectation pour une période de 18 mois, à moins qu'il ne soit en absence autorisée en conformité avec la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 107325 a refusé une offre d'emploi en décembre 2017 et est inactif depuis le 14 août 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin du lien d'emploi administratif de l'employé 107325.

Adoptée

CE-2018-876

ENTÉRINER ET APPROUVER LE VERSEMENT DES SOMMES DÉCOULANT DE LA SENTENCE ARBITRALE AU DOSSIER DE GRIEF B-13-189

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser le paiement de jugement issu d'un tribunal administratif ou judiciaire ou d'une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense excède 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au paiement de la sentence arbitrale dans le dossier de grief B-13-189 sera au-delà de la somme de 10 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service des ressources humaines à verser les sommes dues dans le dossier de grief B-13-189.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-877

SUSPENSION DE 10 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 112969

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 10 jours sans traitement de l'employé 112969.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Nomination de monsieur le conseiller Pierre Lanthier à titre de membre du comité exécutif en date du 19 novembre 2018

MAXIME PEDNAUD-JOBIN
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif